



MUNICIPALITÉ DE CHÉSEREX

Rue du Vieux Collège 38
1275 Chésorex

tél. 022 369 90 40
fax 022 369 90 49

greffe@cheserex.ch
www.cheserex.ch

PRÉAVIS MUNICIPAL

28/2018

BUDGET 2019

Municipale responsable : Mme Monique Locatelli, syndique

Budget 2019

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Résumé

L'établissement de ce budget de fonctionnement pour l'année 2019 est basé sur un taux d'imposition de 57 cts par franc à l'Etat, suite à l'adoption de l'arrêté d'imposition 2019 par le Conseil communal lors de sa séance du 11 octobre 2018.

Le budget 2019 totalise CHF 8'532'219.30 aux charges et CHF 8'126'964.65 aux produits. Le montant total des amortissements obligatoires est de CHF 749'395.00

Avant amortissements, ce budget dégage un bénéfice de CHF 344'140.35 soit 4.23 % du montant des revenus.

Le déficit après amortissements est de CHF 405'254.65 soit 4.75 % du montant des charges

Généralités

Le déficit budgétaire 2019 de CHF 405'254.65 diminue de CHF 2'512'994.35 par rapport à celui de 2018.

Dans le budget 2019 sont inscrits les acomptes des péréquations cantonales 2019 communiquées fin septembre 2018 et qui totalisent CHF 3'650'048.00.

Pour rappel, les péréquations cantonales pour l'année 2018 se montent à CHF 6'643'430.00 et l'information des décomptes définitifs pour l'année 2018 ne sera pas connue avant fin juin 2019.

Comparaisons générales par chapitre

1. Administration générale

	Budget 2019	Budget 2018
Charges (+)	813'645.30	768'077.00
Produits (-)	115'000.00	111'700.00
Différence (+)	698'645.30	656'377.00
Augmentation des charges	42'268.30	

L'augmentation des coûts de ce chapitre est principalement due aux charges supplémentaires des traitements des Autorités et des honoraires divers du Service des intérêts généraux.

2. Finances

	Budget 2019	Budget 2018
Charges (-)	1'281'716.00	2'194'520.00
Produits (-)	5'893'395.65	6'446'200.00
Différence (+)	4'611'679.65	4'251'680.00
Augmentation de produits	359'999.65	

./.

Budget 2019

Malgré la diminution des recettes d'impôts personnes physiques, l'augmentation de produits s'explique grâce à une « compensation cantonale RIE III » unique de CHF 160'195.65 prévue en 2019 et surtout grâce à une diminution d'environ CHF 900'000.00 de notre participation au fonds de péréquation pour 2019.

3. Domaines et bâtiments

	Budget 2019	Budget 2018
Charges (+)	1'422'062.00	1'369'425.00
Produits (+)	1'481'813.00	1'421'600.00
Différence (+)	59'751.00	52'175.00
Augmentation de produits	7'576.00	

Malgré l'augmentation de CHF 50'000.00 prévue pour l'entretien des bâtiments, des machines et installations, ce chapitre reste bénéficiaire.

4. Travaux

	Budget 2019	Budget 2018
Charges (+)	873'258.00	837'307.00
Produits (+)	389'556.00	356'300.00
Différence (+)	483'702.00	481'007.00
Augmentation de charges	2'695.00	

L'augmentation des charges de CHF 35'951.00 par rapport à l'augmentation de produits de CHF 33'256.00 justifie cette différence.

5. Instruction publique et cultes

	Budget 2019	Budget 2018
Charges (-)	858'754.70	966'182.00
Produits (+)	12'000.00	10'500.00
Différence (-)	846'754.70	955'682.00
Diminution de charges	-108'927.30	

La diminution des coûts de l'enseignement primaire de CHF 171'300.00 et l'augmentation de ceux du secondaire de CHF 63'400.00 expliquent cette diminution de charges.

6. Police

	Budget 2019	Budget 2018
Charges (-)	512'924.00	565'983.00
Produits (=)	235'200.00	235'200.00
Différence (-)	277'724.00	330'783.00
Diminution de charges	-53'059.00	

La diminution des charges cantonales de la Réforme policière de CHF 65'959.00 mais l'ajustement de CHF 10'000.00 des frais de réception & manifestations de la défense contre l'incendie expliquent la diminution de charges dans ce chapitre.

./.

Budget 2019

7. Sécurité sociale

	Budget 2019	Budget 2018
Charges (-)	2'769'859.30	4'798'255.00
Produits (=)	0.00	0.00
Différence (-)	2'769'859.30	4'798'255.00
Diminution de charges	-2'028'395.70	

La diminution des charges provient de la diminution des acomptes de la facture sociale de 46.31 %.

Variations significatives par rapport au budget 2018

(En règle générale, on ne tient compte que des variations de CHF 5'000.00 ou plus)

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**10. Autorités****10.300.00 Traitements, jetons de présence**

Augmentation de CHF 10'000.00 justifiant l'augmentation des vacations tant municipales que du Conseil communal.

14. Service des intérêts généraux**14.318.00 Honoraires divers Commune**

Augmentation de CHF 30'000.00 en prévision de frais juridiques en particulier.

14.351.00 Part à charges cantonales – Transports

Prévision budgétaire pour 2019 fournie par le Canton, en diminution de CHF 5'078.90.

14.352.03 AIAB – Charges de fonctionnement – Piscine / Clubs de sport

Augmentation de charges de CHF 7'934.40 prévue pour 2019.

2. FINANCES**21. Impôts****21.318.00 Frais de perception des impôts - défalcatons**

Diminution de CHF 20'000.00 afin de mieux correspondre aux frais effectifs 2017.

21.400.00 Impôts personnes physiques

Diminution de CHF 1'000'000.00 afin de rectifier le montant surestimé de 2018.

21.400.20 Impôt sur la dépense – Spécial étrangers

Augmentation de CHF 300'000.00 afin de mieux correspondre aux chiffres de 2017.

21.404.00 Droits de mutation

Diminution de CHF 20'000.00 en tenant compte que ces taxes sont difficilement prévisibles.

21.451.00 Compensation cantonale RIE III

Ce montant de CHF 160'195.65 est un versement unique du Canton en 2019.

22. Service financier**22.351.00 Fonds de Péréquation**

La péréquation 2019 est calculée sur la base des comptes 2017 et provoque ainsi une diminution de CHF 896'104.00 par rapport à 2018.

./.

Budget 2019**3. DOMAINES & BÂTIMENTS****31. Terrain****31.314.00 Entretien des terrains et chemins AF**

Augmentation de CHF 26'000.00 en prévision de travaux à effectuer sur certains chemins AF.

31.480.00 Prélèvement Fonds de réserve chemins AF

Un montant de CHF 30'000.00 sera prélevé de ce fonds de réserve au bilan pour couvrir les travaux d'entretien de chemins AF.

32. Forêts**32.314.35 Entretien route de la Dôle**

Diminution de charges de CHF 5'000.00 selon le budget forestier.

32.435.00 Vente de bois

Augmentation de CHF 7'350.00 selon le budget forestier.

35. Bâtiments**35.314.00 Entretien des bâtiments**

Augmentation de CHF 20'000.00 pour travaux d'entretien prévus dans les différents bâtiments communaux.

35.315.00 Entretien des machines & installations

Augmentation de CHF 30'000.00 pour rénovation du tableau de distribution ainsi que l'entretien de la voûte de la centrale thermique.

35.330.00 Amortissements Bâtiments Patr. Financier

Diminution de CHF 20'473.00 représentant la fin des amortissements de Réfection Auberge des Platanes, Réhabilitation immeuble En Cotty en 2018 et le solde de Réfection façades La Couronne en 2019.

35.427.40 Rev.bât. patri. Adm. Ecole/ Locations

Augmentation de CHF 6'120.00 selon le budget de l'AEE pour les locations 2019.

35.436.00 Remb.de charges s/locations AEE

Augmentation de CHF 9'913.00 également selon le budget de l'AEE pour les remboursements de charges 2019.

4. TRAVAUX**43. Routes****43.311.00 Achats matériel, véhicule**

Augmentation de CHF 25'000.00 en prévision de l'achat d'un 2^{ème} véhicule utilitaire pour ce service.

46. Réseau d'égouts, d'épuration**46.314.00 Entretien égouts**

Augmentation de CHF 10'000.00 afin d'être en phase avec les travaux de mise en application du PGEE programmés dans notre plan des dépenses d'investissements 2016-2021.

46.318.00 Honoraires & Prestations de service

Augmentation de CHF 19'000.00 afin de couvrir les honoraires d'études des travaux à effectuer.

46.480.00 Prélèvement Fonds recettes affectées Epuration

Prélèvement de CHF 31'826.00 dans le compte 9280.40 du Bilan afin de respecter l'équilibre obligatoire de ce compte.

./.

Budget 2019**5. INSTRUCTION PUBLIQUE & CULTES****51. Enseignement primaire****51.352.00 Part. à charges Communales – AEE Primaire**

Diminution des charges de CHF 171'327.00 selon le budget transmis par l'AEE.

52. Enseignement secondaire**52.352.00 Part. à charges Communales – AEE Secondaire**

Augmentation des charges de CHF 63'399.70 selon le budget transmis par l'AEE.

6. POLICE**61. Corps de police****61.351.00 Part. à charges Cantonales – Réforme policière**

Diminution de CHF 65'959.00 correspondant au montant annoncé par le Canton pour 2019.

65. Défenses contre l'incendie**65.317.00 Réceptions & manifestations**

Augmentation de CHF 10'000.00 représentant la caution communale accordée au DAP Bonmont en cas de déficit des comptes résultant de l'organisation du concours de la Fédération Vaudoise des Sapeurs-Pompiers (FVSP) qui se tiendra à Chésèrex du 3 au 5 mai 2019.

7. SÉCURITÉ SOCIALE**72. Prévoyance sociale cantonale****72.351.00 Part. à charges Cantonales – Facture Sociale**

Diminution de CHF 2'031'319.00 correspondant au montant annoncé par le Canton pour 2019.

Conclusion

Il n'est pas vraiment aisé de préparer un budget qui puisse se refléter plus ou moins dans les comptes de l'année concernée.

Si nous analysons quelques éléments de ce déficit 2019 par rapport au budget 2018, voici les éléments essentiels :

1. **Charges cantonales 2019** (calculs basés sur nos comptes 2017) comprenant la facture sociale, le fonds de péréquation, la réforme policière : - **CHF 2'993'382.00.**
2. **Participations aux associations intercommunales** comprenant AIAB – AEE scolaires et parascolaires : - **CHF 104'547.00.**
3. **Amortissements budgétaires (patrimoines financier et administratif)**
Dans ce chapitre, nous avons une **diminution**, en 2019, de **CHF 23'273.00** par rapport au budget 2018.
4. **Revenus des impôts (40)**
A ce chapitre, nous avons prévu une **diminution globale de CHF 552'805.00.**

./.

Budget 2019

Comme déjà relevé dans les généralités ci-dessus, le principal « acteur » dans l'établissement de nos budgets est la décision cantonale des acomptes annuels de la péréquation, laquelle peut fluctuer quasi du simple au double d'une année à l'autre.

Il faut garder en mémoire que nous ne sommes pas à l'abri d'augmentations substantielles dans le domaine des prestations sociales, les signes de la situation économique ne marquant pas clairement une dynamique positive.

La bonne nouvelle est qu'à ce jour Chésereux n'a pas de dettes.

Toutefois, notre taux d'imposition actuel ne suffit pas à créer les liquidités nécessaires pour présenter des comptes équilibrés. Il ne permet pas non plus d'envisager de nouveaux investissements conséquents dans nos équipements. L'entretien de nos bâtiments et équipements fait également l'objet de dépenses minimum alors que certains nécessiteraient davantage. Cela impliquera sans doute l'obligation de revoir ce taux à la hausse dans un proche avenir.

Décision

En conséquence, la Municipalité prie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Chésereux

- dans sa séance du 6 décembre 2018
- vu le préavis municipal 28/2018
- entendu le rapport de la commission des finances
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

Décide

- **d'adopter le budget communal pour l'année 2019, tel que présenté.**

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 29 octobre 2018 afin d'être soumis au Conseil communal de Chésereux.

Au nom de la Municipalité

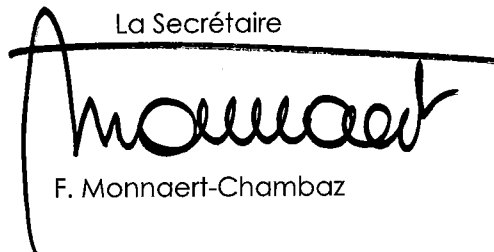
La Syndique



M. Locatelli



La Secrétaire



F. Monnaert-Chambaz

Annexes

Budget 2019

Tableau des amortissements budgétaires

Plan des dépenses d'investissements, législature 2016-2021 (pour information uniquement)